

## Aménagement circulation et stationnement - Amboise

### Course sportive "Ronde solidaire du Val d'Amboise"

**Place Michel Debré, rue Racine, Mail Saint-Thomas, rue du Général Foy, rue de la Tour, avenue Léonard de Vinci et rue de la Malonnière**

- o Du 5 février à 20h au 8 février à 19h : Le stationnement est interdit sur le parking n°2 place Michel Debré.
- o Du 7 février 20h au 8 février 20h : le stationnement est interdit place Michel Debré, parkings n°1, 2 et 3.
- o Le 8 février de 13h à 14h15 : la circulation est interdite place Michel Debré, rue Racine, parking des Tanneurs (sur le tronçon reliant les deux entrées), rue du Général Foy et rue de la Tour.
- o Du 7 février à 19h au 9 février à 20h : le stationnement est interdit parking des Tanneurs (le long de l'Amasse et sur 6 places sur le tronçon reliant les deux entrées du parking), Mail Saint-Thomas (sur la voie de circulation du côté des habitations) et rue de la Tour.
- o Le 8 février de 13h30 à 16h : La circulation est interdite avenue Léonard de Vinci, depuis l'intersection rue des Templiers jusqu'au rond point de l'avenue des Montils. Une déviation sera mise en place.
- o Le 8 février de 13h30 à 16h : la circulation est interdite rue de la Malonnière entre le rond point de la rue de Bel Air jusqu'à l'intersection de la rue du Petit Bonheur).

***Référence arrêté municipal n°24-AT-0291***

-----

### Quai François Tissard - Travaux d'abattage d'un cèdre

- o Du 20 au 24 janvier : la circulation est interdite quai François Tissard.

***Référence arrêté municipal n°24-AT-0294***

-----

### Installation de la patinoire d'Amboise

**Parking Max Ernst, quai du Général de Gaulle et chemin de l'Abattoir**

- o Du 2 février 20h au 14 mars 20h : le stationnement est interdit parking Max Ernst.

## MAIRIE D'AMBOISE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

- o Du 3 au 5 février de 8h à 19h : la circulation peut-être interrompue chemin de l'Abattoir.
- o Du 3 au 6 février et du 11 au 13 mars de 8h à 19h : la circulation est interdite sur la voie de droite quai du Général de Gaulle.

***Référence arrêté municipal n°24-AT-0307***

-----

### **Rue Rabelais : grutage d'une mini-pelle**

- o Le 20 janvier pour une durée de 3h : la circulation est interdite rue Rabelais. Une déviation sera mise en place.

***Référence arrêté municipal n°25-AT-0005***

---

### **Votre contact**

Mairie d'Amboise  
02 47 23 47 23  
[webmaster@ville-amboise.fr](mailto:webmaster@ville-amboise.fr)